

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 3 février 2017

L'an Deux Mille Dix Sept, le vendredi 3 février à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 23 janvier 2017) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Simone HAEGEMANS

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER		M. SERIS	
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER			X
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS	X		
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER		Mme SY	
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE		M. DIAS	
28	Catherine SY	X		
29	Nicolas PASETTI	X		

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2017/01 – ACQUISITIONS FONCIERES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir évoqué l'évolution démographique de Léognan (+ 12,5 % entre 2009 et 2014) due à l'attractivité de la métropole et particulièrement de l'arc Sud-Ouest qui nécessite une augmentation de nos capacités d'accueil, Monsieur le Maire fait part de 2 opportunités foncières en centre-ville.

Un plan de masse est présenté en projection pour déterminer les propriétés et ainsi démontrer l'intérêt de ces acquisitions par leur emplacement à proximité de bâtiments publics et par leur richesse naturelle et patrimoniale qui constitue un poumon vert au centre de Léognan.

Avant de conclure la présentation de ce dossier, Monsieur le Maire précise que des réflexions futures seront menées sur le devenir des bâtiments existants et insiste sur la capacité financière de la commune à porter ce projet.

Madame CHENNA félicite Monsieur le Maire pour sa réactivité dès l'annonce des ventes. Elle fait remarquer que ce projet structurant ne peut être envisagé que grâce à une gestion prudente qui a permis de faire des économies. Elle prend pour exemple la rénovation du gymnase retenue par rapport à une reconstruction complète qui aurait généré une dépense beaucoup plus importante.

Monsieur AULANIER relève une gestion prudente avec un taux d'endettement en-deçà de la situation de la commune, ce qui permet d'acquérir cette propriété qui est stratégiquement bien placée, notamment à proximité du centre culturel qui manque réellement d'espace pour répondre à toutes les activités.

Ce projet répond aux prérogatives du SCOTT en matière de centralité secondaire et de cadre de vie.

Monsieur DIAS note que le terme d'opportunité est souvent repris et constate que le financement ne pose aucun problème.

Très favorable à cette acquisition, il demande si les grandes lignes du projet d'aménagement sont dessinées.

Monsieur le Maire s'engage sur la préservation des espaces naturels et indique que le programme reste à construire.

Pour l'instant, il considère cette délibération très enthousiasmante et espère qu'il y aura par la suite un temps de réflexion avec plusieurs phases de développement.

Monsieur FATH met en avant la gestion financière de la commune et précise que deux instruments sont essentiels pour préparer l'avenir : le budget et le PLU.

Il souligne les qualités de Monsieur le Maire qui lui ont permis de mener efficacement les négociations.

Enfin, Monsieur FATH propose que ce projet soit inscrit dans une démarche participative et citoyenne pour donner corps et vie aux futurs aménagements, ce qui va permettre de construire ensemble le devenir du territoire communal.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/02 – ZERO PESTICIDES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, il est interdit aux collectivités d'utiliser les produits phytosanitaires.

A Léognan, ce dispositif est mis en place depuis quelques années. Aujourd'hui, il convient de doter les services des espaces verts de matériels adaptés.

Monsieur AULANIER précise qu'en 2016, l'utilisation des pesticides en France est en baisse pour la 1^{ère} fois. Ceci démontre l'avancée de l'action politique en terme de protection de l'environnement.

Pour conclure, Monsieur le Maire fait référence au livre de Gilles CLEMENT « L'éloge des vagabondes ».

VOTE A L'UNANIMITE

2017/03 – MOINS-VALUE SUR TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2017/04 – PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19 heures.

* * * * *